

2007-03-21

## COMMUNIQUE AU MARCHÉ

---

### Action en référé concernant la BNB

Une action en référé a été lancée ce mercredi matin à l'encontre de la Banque Nationale de Belgique devant la Présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles, à la requête de 22 actionnaires, pour l'audience du jeudi 22 mars 2007.

Les demandeurs postulent principalement la suspension de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2007 et son report d'un mois, la rectification des comptes de l'exercice 2006, ainsi que la publication d'un extrait du jugement rendu par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 9 mars 2007.

La Banque a déjà publié le 9 mars 2007 ce jugement dans son intégralité sur son site internet.

Comme elle l'a déjà confirmé dans le communiqué de presse qu'elle a diffusé le 16 mars 2007, ce jugement n'a aucune incidence sur l'établissement de ses comptes. Ceux-ci sont correctement établis, conformément aux règles comptables qui lui sont applicables.

La Banque considère que la requête des demandeurs est manifestement non fondée.